

La restauration paysagère du marais mouillé poitevin

SANDRINE GUIHÉNEUF

PNR Marais poitevin, Directrice technique aménagement et cadre de vie.



© S. Beillard

À l'est du Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin, le marais mouillé, Grand site de France, est le plus grand marais bocager de la façade atlantique. Classé par décret du 09 mai 2003 pour son « caractère pittoresque et scientifique », il constitue le secteur du Marais poitevin auquel se rapportent des paysages très singuliers. Ce monument naturel, « cathédrale de verdure », est constitué de petites parcelles de prairies encadrées par des végétaux hauts et denses, frênes têtards et peupliers, plantés le long de centaines de kilomètres de voies d'eau.

Aménagé au XIX^e siècle, ce marais a été façonné par les maraîchins, qui ont creusé fossés, conches et canaux. Le réseau hydraulique participait à l'écoulement des eaux et servait de voies de communication. De nombreux arbres ont été plantés pour fournir du bois de chauffage et fixer les berges. Resté inondable, il constitue un ensemble d'une grande richesse écologique.

Vaste site classé de plus de 18 600 hectares, il est réparti sur 24 communes : 11 en Deux-Sèvres, 2 en Charente-Maritime (Poitou-Charentes) et 11 en Vendée (Pays de la Loire). Le PNR y conduit des actions

visant à concilier développement local et maintien de la richesse environnementale, notamment à travers un programme de restauration paysagère mené avec l'État, l'Agence de l'eau et les collectivités.

Près de 2 000 hectares restaurés en quinze ans...

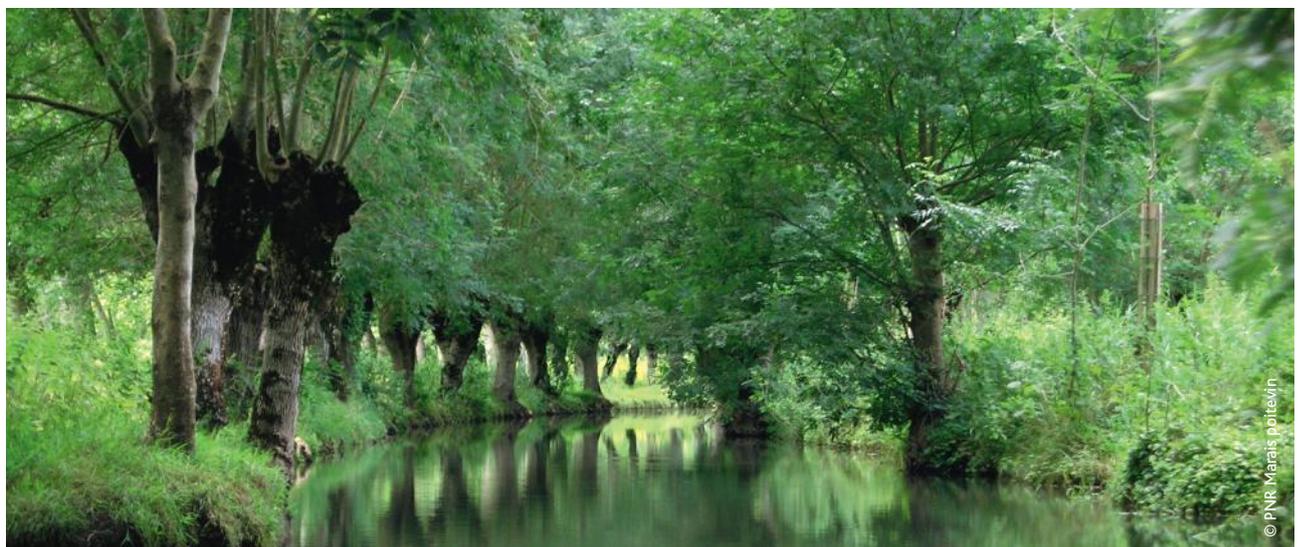
En effet, depuis une cinquantaine d'années, le paysage traditionnellement entretenu par les hommes a été progressivement confronté à différentes formes d'abandon ou de banalisation : mise en culture de prairies, retour de la végétation spontanée, développement de la popiculture en plein, tempêtes... L'action publique a ainsi permis la réhabilitation des principaux éléments paysagers du site classé : fossés curés, prairies naturelles reconquises et aménagées pour soutenir les éleveurs, restauration d'habitats naturels remarquables, plantations le long des voies d'eau... En une quinzaine d'années, le PNR est intervenu sur près de 2 000 hectares. Ces travaux sont conduits en conventionnant avec les propriétaires privés de ces multiples terrains et des éleveurs, qui assurent ainsi la gestion durable du site.

Cette action contribue également à l'économie touristique et génère des emplois : l'entretien du paysage et des itinéraires cyclables est confié à des agents de marais en insertion. Elle s'accompagne de travaux de reconquête du patrimoine lié à l'eau dans les villages : ports, quais, cales... et de plantations dans les espaces publics et secteurs de pourtour.

L'ensemble de la démarche vise à placer le patrimoine paysager au cœur des projets, grâce à différents partenaires : parc, élus, associations, acteurs socio-économiques, inspecteurs des sites, ABF, ONCFS... Chacun dans son rôle contribue ainsi à la compréhension du site, à sa mise en valeur et à sa gestion qualitative.

Ce paysage emblématique est aujourd'hui confronté au vieillissement des frênes et à leur renouvellement, à anticiper en tenant compte de la progression de la chalarose (maladie fongique dite « de flétrissement du frêne »). Le PNR, l'État et les acteurs locaux viennent ainsi d'engager une démarche qui permettra d'expérimenter de nouvelles formes et usages pour le paysage de demain. ●

▼ *Frênes têtards le long d'une voie d'eau du marais mouillé.*



© PNR Marais poitevin